



SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 FÉVRIER

Rencontre tenue à huis clos et diffusée en différé

Saint-Basile-le-Grand, le 31 janvier 2022 – La Ville de Saint-Basile-le-Grand tient à informer ses citoyens qu'à titre de mesure visant à prévenir la propagation de la COVID-19 et conformément aux directives gouvernementales, la séance ordinaire du conseil municipal du 7 février prochain à 19 h se tiendra à huis clos. Dans cette perspective, les membres du conseil participeront à cette rencontre par visioconférence.

Ne manquez pas la diffusion en ligne

La séance ordinaire sera diffusée en différé sur la chaîne YouTube de la Ville le plus rapidement possible. Vous pourrez accéder à l'enregistrement en vous rendant au villesblg.ca/seances.

Faites-nous parvenir vos questions, la parole est à vous !

Toute personne ayant des questions relatives à la vie municipale et désirant les poser dans le cadre de la séance ordinaire est invitée à les soumettre par courriel au greffe@villesblg.ca **avant le jeudi 3 février, 23 h 55**. Les questions seront transmises au conseil municipal et les membres y répondront au début de la séance.

Si un très grand nombre de questions est reçu, il est possible que des réponses soient données seulement lors d'une séance subséquente. Aussi, les citoyens qui auront des questions portant sur le contenu de la séance, après l'avoir visionnée, pourront les faire parvenir par courriel. Les membres du conseil municipal s'assureront d'y répondre au début d'une séance subséquente.

Projet d'ordre du jour

Le projet d'ordre du jour de la séance sera disponible sur le site Web municipal le vendredi 4 février.

- 30 -

Source : Karianne Falcon, agente de communications
Service des communications et des relations avec les citoyens
450 461-8000, poste 8112 | k.falcon@villesblg.ca

Demandes médias

Stéphanie Plamondon, directrice
Service des communications et des relations avec les citoyens
450 461-8000, poste 8107 | s.plamondon@villesblg.ca